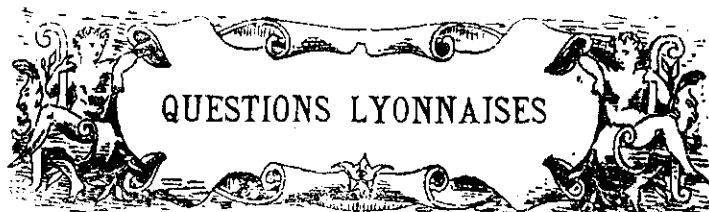


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LA NOUVELLE GARE DE LA CROIX-ROUSSE

Comme il avait été dit dans notre article du 16 avril dernier, le projet élaboré par la Compagnie fut présenté au Conseil d'enquête en octobre. Mais il fut rejeté et un autre demandé. Par suite, pour les travaux, un retard d'au moins six mois, sinon plus. Vraisemblablement, la mise en œuvre sera pour l'année 1908. C'est là le plus clair de l'affaire. Maintenant, lequel des deux projets sera adopté par le Ministre des travaux publics ? L'ancien, rejeté par la Ville, ou bien le nouveau, conforme aux desiderata exprimés ? Délicate interrogation ! Inconnue, difficile à trouver à cette heure, d'un problème économique assez complexe ! Faire connaître les grandes lignes de l'un et l'autre projet, les mettre en parallèle, cela seul est notre intention, laissant au lecteur le soin de conclure pour le mieux de l'intérêt public.

Le nœud de la question est la suppression du passage à niveau de la grande rue de Cuire. Comment le trancher ? Tout est là. Aussi ne reviendrons-nous pas sur notre première information ayant trait à l'établissement des gares de voyageurs et de marchandises et à la remise des machines, nous ne nous occuperons exclusivement que des modifications résultant de cette suppression, qui est exigée par la loi et qui s'effectuera coûte que coûte.

**

Voici le premier projet de la Compagnie. Au-dessus de la voie ferrée, un pont est jeté, reliant les deux tronçons de la déviation de la grande rue de Cuire. La cote des rails, au passage à niveau actuel étant 247,52 devient, par suite d'un abaissement, 246,45, tandis que celle du pont est portée à 252,02. Donc, de part et d'autre du pont, doit être établi un plan incliné d'un angle de pente assez appréciable. La rue de la Voûte, se croisant, au débouché du pont, avec le tronçon de la grande rue de Cuire, situé sur la commune de Caluire, est également déviée et surélevée avec une pente de 0,0317. La déviation de la grande rue de Cuire, de 14 mètres de large sur Lyon, de 10 mètres sur Caluire, à partir de son premier numéro, présente une courbe demi-elliptique à très grande distance focale ; de cette façon, il n'y a que quatre ou cinq maisons à démolir, et cela sur la commune de Caluire. C'est là tout. Aucune autre modification ; seulement le nécessaire, l'indispensable, toutefois largement conçu.

Mais d'autres intérêts que ceux de la Compagnie sont en jeu ; d'une part, ceux de la Ville, d'autre part ceux des Hospices. C'est pourquoi le Conseil d'enquête s'est vu dans l'obligation de rejeter à l'unanimité ce projet.

D'abord, Caluire se demande pourquoi la largeur accordée à Lyon ne lui est pas donnée. Plus importantes sont les considérations suivantes. Il existe un carrefour où aboutissent de nombreuses rues, la rue de Belfort, récemment prolongée, ouverte depuis peu, la montée de la Boucle et la rue de Margnole, la grande rue de la Croix-Rousse, puis la rue Coste,

enfin la rue du Nord, qui fait la limite de la commune de Lyon. Ce carrefour n'est-il pas un point central, que dis-je, un point de bifurcation ? Il importe alors que toutes les rues allant de ce carrefour aux diverses directions servent efficacement à la circulation. La rue du Nord, resserrée entre les hôpitaux de la Croix-Rousse et des Varioloux, avec une pente de 4 centimètres par mètre, par cela même peu praticable, quoique très utile, notamment pour le passage des enterrements, finissait à un véritable cul-de-sac, de par les travaux projetés de la Compagnie. A son extrémité, il aurait fallu prendre d'abord la grande rue de Cuire, ensuite la déviation, pour gagner le pont. La Ville s'était proposé un élargissement correspondant à la rue de Belfort, qu'elle vient de prolonger, nous le savons, et cet élargissement était favorablement considéré par les Hospices, parce que ceux-ci y trouvaient leur avantage. Dès lors, à un projet incomplet et insuffisant, devait en succéder un autre comportant les améliorations d'un quartier, devenues nécessaires par la force des choses.

**

Quant au second projet, à l'étude pour le moment, il vêtira la forme suivante, selon toute probabilité. Au lieu d'un pont supérieur à la voie ferrée, ce sera un passage souterrain d'une trentaine de mètres sur 14 mètres de large. La déviation de la grande rue de Cuire, qui conservera son emplacement et sa courbe, ira en descendant pour remonter ensuite, et communiquera avec la rue du Nord, élargie et aplanie, au moyen d'un tunnel creusé sous la rue de Cuire actuelle. Ainsi, libre circulation ; par contre, la rue de la Voûte ne sera pas exhaussée. Pour la Compagnie, c'est une dépense supplémentaire de 50.000 francs environ, mais, pour le quartier, c'est un embellissement et, surtout, ce sont des commodités qui s'imposaient. En somme, même plan d'ensemble, mêmes démolitions, mêmes expropriations, quelques différences de détail, seulement une légère augmentation de dépenses ; voilà ce qui en résulte. La puissante Administration des chemins de fer avait trop négligé l'intérêt public ; elle est mise en demeure d'en tenir compte.

A. TUOTIOP.



LA CONSTRUCTION DES THÉÂTRES

et les précautions contre l'incendie

Il nous paraît intéressant de signaler à nos lecteurs les conclusions des expériences pratiques entreprises à Vienne (Autriche), par un groupe d'architectes, ingénieurs et techniciens divers, en vue de déterminer les meilleures dispositions à prendre pour la construction des théâtres et salles publiques d'une certaine importance.

Pour bien se rendre compte de la façon dont il conviendrait, dans toutes les hypothèses possibles, de combattre les effets

d'un incendie, la Commission d'études fit établir une construction en béton armé et représentant, d'une manière sommaire, à l'échelle d'un tiers environ, un véritable théâtre, avec une scène, une salle, deux rideaux, dont un en fer, des portes de communication entre les diverses pièces et des ouvertures de ventilation sur la toiture, ouvertures que l'on pouvait clore à volonté pour en étudier l'influence sur la propagation de l'incendie.

La scène, qui était garnie de vieux décors et de matières éminemment combustibles, avait 7 m. 50 de longueur sur 6 m. 50 de profondeur et près de 8 mètres de hauteur. La salle, précédée d'un vestibule, avait 7 mètres sur environ 6 mètres.

Il fut procédé à vingt-sept essais, en présence des autorités qui contrôlaient les expériences, et un rapport très circonstancié fut déposé par le Comité en question.

* *

Voici, d'après le *Génie Civil*, les principales conclusions dudit rapport :

Pour faciliter l'évacuation des fumées, pendant un feu de scène, il convient que la scène soit aussi haute que possible par rapport à la hauteur du cadre de celle-ci ;

Immédiatement derrière le mur de scène, à 1 mètre de lui environ, il y a lieu de construire une seconde paroi en matériaux réfractaires, avec des fenêtres en verre armé (1), à la hauteur nécessaire pour les commodités du service ;

La surface des ouvertures pouvant laisser échapper les fumées doit être au moins 20 pour 100 de la surface de la scène ; le lanterneau de la scène doit pouvoir s'ouvrir facilement et automatiquement sous l'action de l'élévation de température ;

Le rideau de fer doit être parfaitement guidé et assez rigide pour résister aux pressions latérales que peut produire un incendie, sans sortir de ses rainures ni arracher celles-ci du mur de scène ; les contrepoids du rideau doivent être protégés contre le feu ; enfin, rien ne doit pouvoir obstruer les rainures et gêner la descente du rideau, descente qui doit avoir lieu avec une vitesse de 1 mètre par seconde ou davantage ;

La disposition habituelle du cintre obstrue le passage de la fumée vers la toiture de la scène ; il conviendrait d'employer des passerelles mobiles, qui occuperaient moins de place ;

Les dégagements de la scène ne doivent avoir, avec les corridors des loges, que des portes tendant à se refermer sous la poussée des flammes venant de la scène ;

L'éclairage, principal et de secours, entièrement électrique, doit être protégé contre les perturbations extérieures, et les lampes de secours doivent fonctionner indépendamment, l'extinction de l'une d'elles n'influant pas sur les autres ;

La descente du rideau de fer doit être immédiate, en cas d'alerte ; l'ouverture du lanterneau de la scène doit être confiée au service d'incendie, et doit avoir lieu immédiatement, dans le cas où le rideau de fer ne fonctionnerait pas ;

Pour les grands théâtres de six cents places et davantage, il convient de ventiler mécaniquement au moins la salle, et de telle façon que cette ventilation tende à dissiper la fumée en l'entraînant en haut de la scène ; le système de ventilation de la scène, s'il en existe un, doit être combiné de façon à ne pas contrarier celui de la salle.

Tel est le résumé des recommandations les plus importantes de la Commission d'études autrichienne.

VALROSE.

(1) La *Construction lyonnaise* a rendu compte des fort intéressantes expériences faites à Lyon, avec le verre armé de la Compagnie de Saint-Gobain, et démontrant l'efficacité réelle de ce produit spécial de plus en plus employé dans les constructions ; nos lecteurs qui désireraient s'y reporter les trouveront dans notre numéro du 1^{er} juillet 1904 ; nous avons antérieurement décrit et étudié le verre armé dans le numéro du 1^{er} juillet de l'année précédente.



Le calcul des moments fléchissants maxima sur la pile et dans les travées solidaires, que nous avons exposé précédemment, s'appliquait au cas où les deux travées étaient chargées simultanément ; considérons maintenant, successivement les trois autres combinaisons de charges et surcharges qui peuvent se produire dans diverses circonstances ¹.

Envisageons d'abord le cas où les deux travées sont libres et ne supportent que la charge permanente.

Nous appliquerons les formules utilisées précédemment et que nous reproduisons ici, savoir : pour la valeur maximum des moments sur la pile intermédiaire :

$$\mu_m = \frac{(p_1 + p_2) a^2}{16}$$

et pour les valeurs des moments maxima dans les travées :

$$\mu_n = \frac{(7p_1 - p_2) a^2}{512 p_1}$$

Pour le cas considéré, les valeurs de p_1 et p_2 se réduisent à la charge permanente et l'on a, d'après les chiffres établis précédemment :

$$p_1 = p_2 = 1750 \text{ kilogrammes}$$

d'où :

$$\mu_m = \frac{1750 + 1750}{16} \times 25,80^2 = 145.609$$

et :

$$\mu_n = \frac{(7 \times 1750 - 1750)^2}{513 \times 1750} \times 25,80^2 = 81.902$$

En second lieu, admettons que la première travée est seule chargée ; on a alors :

$$p_1 = 2410, p_2 = 1750$$

d'où :

$$\mu_m = \frac{2410 + 1750}{16} \times 25,80^2 = 173.066$$

et :

$$\mu_n = \frac{(7 \times 2410 - 1750)^2}{513 \times 2410} \times 25,80^2 = 123.326$$

Enfin supposons le cas inverse, et nous aurons :

$$p_1 = 1750, p_2 = 2410$$

d'où :

$$\mu_m = \frac{1750 + 2410}{16} \times 25,80^2 = 173.066$$

et :

$$\mu_n = \frac{(7 \times 1750 - 2410)^2}{513 \times 1750} \times 25,80^2 = 71.932$$

Si l'on construisait les diagrammes des moments fléchissants correspondant aux différents cas considérés, on verrait que les moments, nuls sur la culée, vont en croissant pour atteindre leur valeur maximum vers le tiers de la travée ; ils diminuent ensuite, jusqu'aux deux tiers de la travée où ils deviennent nuls, puis croissent de nouveau et reprennent une valeur maximum sur la pile intermédiaire.

Il est donc évident que, si l'on calculait la poutre pour le moment le plus élevé, cette poutre présenterait un excès de résistance sur une fraction importante de sa longueur et ne remplirait pas, par conséquent, les conditions économiques qui sont l'un des

¹ Voir la *Construction lyonnaise* du 16 octobre 1906.

résultats les plus intéressants que l'on recherche dans les calculs de résistance.

Supposons¹ donc qu'on ait fait choix *a priori* d'une poutre en treillis de 2^m318 de hauteur et dont les tables soient pourvues d'une seule semelle de 9 millimètres d'épaisseur, avec des âmes supérieure et inférieure de 270 millimètres de hauteur, reliées aux semelles par des cornières de 70 et de 8 millimètres d'épaisseur, le moment d'inertie d'une pareille poutre est :

$$I = 0,018265$$

Et son module :

$$\frac{I}{n} = \frac{0,018265}{\frac{1}{2} \times 2,318} = 0,015759$$

D'où son moment résistant, en admettant pour le travail du fer 6 kilogrammes par millimètre carré :

$$\mu_r = R \times \frac{1}{n} \times 10^6 = 6 \times 15.759$$

soit :

$$\mu_r = 94.554 \text{ kilogrammètres.}$$

En composant les tables avec deux semelles de 9 millimètres d'épaisseur, on aurait :

$$I = 0,026794$$

d'où :

$$\frac{I}{n} = \frac{0,026794}{\frac{1}{2} \times 2,336} = 0,022940$$

et :

$$\mu_r = 6 \times 22.940 = 137640 \text{ kilogrammes.}$$

Avec trois semelles de 9 millimètres, on aurait de même :

$$I = 0,035454$$

$$\frac{I}{n} = \frac{0,035454}{\frac{1}{2} \times 2,354} = 0,030113$$

$$\mu_r = 6 \times 30.113 = 180.678 \text{ kilogrammes.}$$

On voit que la poutre choisie, même renforcée de trois semelles ne présente pas encore un moment résistant égal au moment fléchissant maximum qui se produit sur la pile et que nous avons trouvé égal à 200.524 kilogrammes. Il faut donc prévoir encore une quatrième semelle qui devra être établie tout au moins au droit de la pile.

Le moment d'inertie dans cette section renforcée sera :

$$I = 0,044224$$

et l'on aura par suite :

$$\frac{I}{n} = \frac{0,044224}{\frac{1}{2} \times 2,372} = 0,037288$$

$$\mu_r = 6 \times 37.288 = 223.728 \text{ kilogrammes.}$$

Il faut maintenant procéder à la répartition des semelles. On se sert pour cela des courbes ou diagrammes des moments et l'on trace, à l'échelle donnée, des verticales proportionnelles aux moments résistants correspondant aux tables pourvues de semelles variant, comme nous l'avons supposé, de une à quatre. Par les extrémités de ces verticales, on mène des parallèles à l'axe horizontal et les points où ces parallèles coupent la courbe extérieure enveloppant les divers diagrammes correspondent aux sections de la poutre pour lesquelles les moments fléchissants sont égaux aux divers moments résistants.

On trouvera ainsi qu'il faut deux semelles, sur une longueur de 6 mètres environ, de part et d'autre du point correspondant au moment fléchissant maximum sur la travée; au droit de la pile où

le moment fléchissant dépasse 220 000 kilogrammes, il faudra quatre semelles, puis trois et deux seulement à 3^m80 environ de part et d'autre de l'axe de la pile, en prolongeant dans tous les cas chaque semelle un peu au delà des points déterminés par l'intersection des parallèles et de la courbe enveloppe des diagrammes.

La poutre étant ainsi construite, il sera facile de vérifier, qu'elle ne travaille en aucun point à plus de 6 kilogrammes par millimètre carré.

Par exemple, on aura pour le travail maximum sur la pile :

$$R = \frac{\mu^m}{\frac{I}{n} \times 10^6} = \frac{200.524}{37.288} = 5 \text{ kg. } 38.$$

Et dans les travées :

$$R' = \frac{\mu'_1}{\frac{I'}{n} \times 10^6} = \frac{123.326}{22.940} = 5 \text{ kg. } 38$$

Les dimensions des parties pleines de la poutre étant ainsi établies, il reste à calculer les sections des barres en treillis; celles-ci doivent être déterminées pour résister à l'effort tranchant maximum qui se produit aux différents points de la portée de la poutre.

On doit envisager pour ce calcul la surcharge obtenue par la même file de chariots à deux essieux, de 8000 kilogrammes, que nous avons fait intervenir dans notre étude précédente relative aux parties rigides de la poutre. Mais comme il y a lieu de considérer l'effort tranchant maximum qui se produit sur la culée, on conçoit que cet effort se réalisera lorsque la roue d'arrière d'un chariot, ou plutôt l'essieu de cette roue se trouvera au droit du bord de ladite culée, la roue d'avant étant elle-même sur la travée et son essieu à 3 mètres en avant de l'appui. Il n'y aura donc que deux chariots avec leurs attelages de cinq chevaux engagés sur la culée.

Pour calculer l'effort tranchant sur cet appui, il faut ramener chaque surcharge au droit de la culée et, pour cela, faire la somme des poids successifs correspondant à chaque essieu de 8000 kilogrammes, à chaque file de deux chevaux de 800 kilogrammes et d'un seul cheval de 400 kilogrammes, multipliés respectivement par leurs distances au point d'appui le plus éloigné et diviser cette somme par la portée entre les deux appuis; en établissant le croquis coté de la répartition des charges, essieux et chevaux, on trouve ainsi pour l'effort tranchant au droit de la culée :

$$T = \frac{1}{25,80} [4000 \times (9,30 + 12,30 + 22,80 + 25,80) + 400 \times (7,80 + 21,30) + 800 (1,80 + 4,80 + 15,50 + 18,30)] = 12.581 \text{ kilogrammes.}$$

Cet effort tranchant serait également réparti sur les deux poutres si la file des chariots était dans l'axe de la chaussée; mais il faut considérer la situation la plus défavorable pour l'une des poutres qui a lieu lorsque les roues des chariots sont au ras du trottoir correspondant; l'axe des chariots est alors à 2,30 de la poutre la plus éloignée et l'effort s'exerçant sur la poutre la plus chargée sera :

$$T_m = \frac{12.581 \times 2,30}{3,80} = 7.615 \text{ kilogrammes.}$$

La charge uniformément répartie par mètre courant, équivalente à la surcharge roulante, serait de même que pour le moment fléchissant :

$$P = \frac{2T}{25,80} = \frac{2 \times 7.615}{25,80} = 590 \text{ kilogrammes.}$$

La charge totale par mètre courant de poutre sera donc, par analogie avec le cas du moment fléchissant :

$$Pt = 1750 + 590 + 210 = 2550 \text{ kilogrammes.}$$

¹ Cet exemple numérique est emprunté au *Cours pratique de résistance des matériaux*, de M. Novat.

Pour calculer les valeurs des efforts tranchants, sur la culée et la pile intermédiaire, on appliquera les formules établies précédemment, savoir :

$$T_0 = \frac{(7p_1 - p_2)a}{16}$$

et :

$$T_1 = \frac{(9p_1 + p_2)a}{16}$$

et cela en envisageant les diverses combinaisons de charges et de surcharges, comme dans le cas des moments fléchissants.

Les points de la travée pour lesquels les efforts tranchants sont nuls sont donnés par la distance α à l'appui de gauche, qui se calcule d'ailleurs par la relation :

$$\alpha = \frac{(7p_1 - p_2)a}{16p_1}$$

On trouve ainsi que, pour les différents cas de répartition des charges et des surcharges sur les deux travées, les valeurs de α varient entre 9 et 10 mètres en nombre rond, c'est-à-dire que les sections d'effort tranchant nul sont placées vers le tiers de la travée, à partir de la culée.

Les courbes des efforts tranchants se réduisant à des droites, il suffit de réunir les points d'efforts tranchants nuls aux extrémités des ordonnées d'efforts maximum sur la pile et les culées pour obtenir le diagramme enveloppe de tous les efforts tranchants, donnant l'effort maximum en chaque point de la poutre.

On reporte sur l'axe du diagramme les verticales correspondant aux montants de la poutre et on lit sur l'épure les efforts correspondant à chaque panneau, d'après l'échelle du dessin adoptée. La poutre considérée présente 15 panneaux par travée et chaque panneau est garni de barres de treillis en fers méplats, à section variable, inclinées à 45° et au nombre de 8 pour chacun d'eux.

Nous avons vu précédemment que l'effort exercé sur chaque barre de treillis se calculait par la relation :

$$t = \frac{T \times \sqrt{1 + i^2}}{n}$$

dans laquelle T désigne l'effort tranchant en chaque section de la poutre ; cette formule deviendrait ici :

$$t = \frac{T \times 2}{8} = \frac{T}{4}$$

pour l'inclinaison i correspondant à l'angle de 45 degrés.

Les sections des barres dans les divers panneaux se calculeront en divisant les différents efforts t évalués, comme il vient d'être dit, par 6, si l'on veut que le métal ne travaille pas à plus de 6 kilogrammes par centimètre carré.

On trouve ainsi pour les diverses barres du treillis des dimensions variant de 80 × 8 à 110 × 11. Les barres de section minimum de 640 millimètres carrés correspondent à une résistance bien supérieure à l'effort tranchant qui s'exerce dans la partie centrale de la travée ; mais on est obligé d'adopter une section suffisante afin de permettre la rivure et de compenser l'action destructive de la rouille.

DYNAMIS.

REVUE DES JOURNAUX, DES LIVRES ET DES REVUES D'ART

L'Art et les Artistes ont commencé, avec le numéro de novembre, la publication régulière d'articles sur l'Architecture rédigés par notre confrère Charles Plumet, l'apôtre bien connu de « l'Art nouveau » en Architecture. Nul mieux que lui ne pouvait être appelé à la défense du goût moderne, qui semble, assure-t-on, pris de nostalgie déjà des formes classiques auxquelles l'avaient

accoutumé toutes les habitudes anciennes et les habitudes ancestrales. M. Charles Plumet, voyant le mouvement incontestable de réaction qui se produit, depuis déjà quelque temps, à Paris, contre les formes incurvées mises à la mode par l'école de Mucha, et les ornements d'iris, inspirés par M. Jean Lorrain, entreprend de redonner de la force et de la vitalité à cette école : « Nous espérons, écrit-il, qu'une série d'études faites dans ce sens donnera confiance à toute une génération d'artistes, qui est hésitante et qui croit à un ralentissement du goût public pour les innovations et les recherches modernes... Taine avait cependant déjà dit qu'il existe un rapport constant entre les productions des artistes et les conditions de la vie de leur époque, et il a répété à satiété à ceux qui l'écouteront que les œuvres d'art étaient un reflet du mouvement social et de la civilisation des époques auxquelles elles furent exécutées. » M. Plumet se désole de trouver une dame vêtue du costume moderne « si original » (?) dans un salon Louis XVI, de voir une gare de chemin de fer emprunter les formes de sa façade à l'art de Gabriel de Soufflot ou de Louis. Il n'est rien, en effet, qui frappe plus les âmes blanches que cette exposition paradoxale qu'on ne saurait, sans contresens, meubler un château du xv^e siècle avec des meubles d'une autre époque. Il n'y a rien qu'on accepte si facilement que cette idée répandue à satiété dans les manuels de Charles Blanc et de son école, que notre xix^e siècle a manqué à tous ses devoirs en ne créant pas son « style ». Et l'on oublie volontiers que Philibert Delorme, en faisant « de la Renaissance », avait la prétention de restaurer l'Architecture Romaine et que les artistes du temps de Louis XVI prétendaient copier exactement l'art pompéien qu'on venait de découvrir. A la vérité, quand nos artistes ont fait des buffets Renaissance, ils ont pu copier servilement tel ou tel meuble de Cluny, mais dans la plupart des cas, ils n'ont fait qu'interpréter le modèle et, en l'appropriant au goût de leur clientèle et à ses besoins, ils ont presque toujours modifié si profondément l'original qu'ils ont fait œuvre, vraiment, de créateurs. tout autant que l'architecte du Trianon, des Palais de la place de la Concorde ou du Palais de la Légion d'honneur qui voulaient faire de l'Art romain en France.

M. Plumet étudie une œuvre d'art nouveau en Architecture : les Magasins de la Samaritaine, par M. Frantz Jourdain, qui a certainement mis beaucoup d'originalité et d'esprit dans la composition de ses motifs et l'emploi de ses matériaux. Les piliers, faits de fers assemblés, ont des remplissages en lave émaillée, qui résiste à toutes les intempéries. Ces panneaux de remplissage ont été décorés de motifs de fleurs dessinés par le fils de l'architecte « qui est un peintre harmonieux et subtil ».

Les Concours publics d'Architecture publient les deux premiers projets pour l'Ecole des Beaux-Arts de Nancy. Le premier classé est celui de M. Patouillard-Demoriane ; le second est celui de M. Eugène Huguet, le très savant professeur de notre Ecole régionale lyonnaise d'Architecture. M. Huguet connaît mieux que personne les nécessités d'une école des Beaux-Arts et les inconvénients de l'organisation du Palais Saint-Pierre l'ont prémuni contre les défauts qu'on y trouve pour une installation semblable. Mais il en a reconnu aussi les bons côtés, et peut-être n'est-ce pas s'avancer trop que de dire qu'il s'est inspiré un peu de ce qui existait à Lyon, en lui donnant toutefois le perfectionnement de sa compétence avisée et de sa haute culture artistique. Ses façades simples, mais charmantes, sont les parois très ouvertes des ateliers qui n'ont chacun qu'une grande baie, afin que l'éclairage du modèle soit unique pour les classes au moins où les élèves copient le même modèle. Et ce sera le défaut de M. Patouillard d'avoir, pour la même salle, deux ou plusieurs fenêtres. Il faudra tendre des paravents autour des modèles, qui seront peu éclairés. D'où les élèves dessineront noir et peindront « vilain ».

Enfin, M. Patouillard avait une façade beaucoup moins heureuse et son motif principal, le pavillon central de sa façade, ne nous semble ni bien harmonieux (tel le fils de M. Jourdain, de la « Samaritaine »), ni bien heureux. Les façades de M. Patouillard sont enfin perpétuellement cachées, dans son rendu, par les arbres, acacias, orangers ou cyprès, par des fragments de monuments et des verdure, ce qui empêche tout à fait d'en juger. Quelque chose enfin de très bien dans le projet de M. Huguet était, à notre humble avis, la disposition du couloir formant galerie pour les expositions. Tout ce projet, en un mot, était vraiment parfait.

**

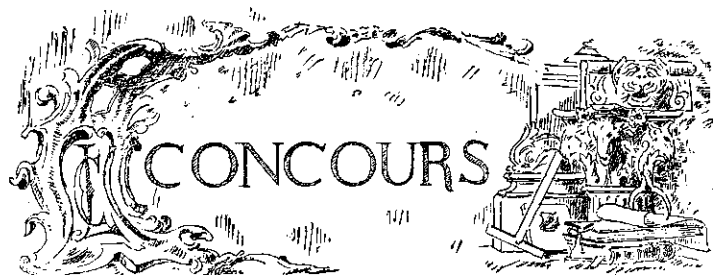
La Construction moderne du 8 décembre dernier a deux planches hors texte et un article consacrés aux jardins de Kew, situés à 15 kilomètres de London-Bridge. Les jardins sont célèbres dans le monde entier à cause de leurs très riches collections botaniques. Mais ils méritent une autre renommée qui intéresse les artistes et les architectes : ils doivent être célèbres à cause de leurs incomparables paysages, de leurs perspectives admirables et de leurs magnifiques horizons. Le paysagiste a su tracer « des allées autour desquelles la baguette d'une fée paraît avoir fait surgir des Edens de verdure et de fleurs, des arbres et des gazons aux verts les plus divers, des fleurs aux tonalités les plus différentes ».

Dans sa « boîte aux lettres », M. Ravon y discute la question des conduits à fumée insérés dans le mur séparatif, devenu mitoyen. Voici ses conclusions qui intéresseront tous nos confrères : « Nous le répétons : celui qui construit un mur non mitoyen, soit en exhaussement, soit à la limite de la propriété du voisin, peut encastrier des tuyaux de fumée dans ce mur « si les règlements locaux n'y font pas obstacle. La question des placards doit se résoudre dans le même sens que la question des tuyaux de fumée. Nous pensons que la doctrine des arrêts du 7 janvier 1845 et du 20 novembre 1876 réservant les droits des parties, est seule conforme au droit. »

**

L'Architecture étudie le nouvel hôpital Pasteur, rue Dutot, à Paris, construit par M. Florentin Martin, architecte. C'est un hôpital fondé pour soigner la diphtérie ; puis, par la force des choses, on y a soigné aussi des varioleux, en somme on y soigne tous les contagieux. Chaque malade est soigné dans un box qui a 2 m. 70 par 3 m. 40 de profondeur ; un lit peut y être retourné, on peut y installer une baignoire, et tous les impédiments facilitant l'action du médecin ou de l'infirmier. Les parois sont en dalles de lave émaillée jusqu'à 1 m. 50 du sol, puis, au-dessus, les parois sont revêtues d'une peinture extrêmement soignée et solide. Dans le haut, sont des parois de verre qui permettent aux malades d'être observés et de se distraire un peu par l'animation du service. L'aération est très savamment établie par des gaines se rendant dans un beffroi à jour placé sur le toit ; l'ascension de l'air se fait grâce à son chauffage par des radiateurs. Les gaines sont des tuyaux de grès vernissés qui peuvent être désinfectés par le lavage à l'eau de Javel, par l'aldéhyde tonique ou par le gaz sulfureux. Cette installation est, en un mot, le dernier perfectionnement de l'art des hospitalisations modernes.

F. FRANÇON.



NANCY

RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE

Un concours est ouvert pour la reconstruction du théâtre de Nancy. Ne pourront y prendre part que les architectes de nationalité française domiciliés dans l'un des départements suivants : Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse, Ardennes, Aisne, Marne, Haute-Marne, Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs et Territoire de Belfort.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de l'exécution des travaux et recevra des honoraires fixés à cinq pour cent de la dépense.

Le second recevra une prime de 3.000 francs.

Le troisième une prime de 2.000 francs.

Le quatrième et le cinquième chacun une prime de 1.000 fr.

Les projets primés deviendront la propriété de la Ville.

NEUFCHATEAU

ÉCOLE DE FILLES

La ville de Neufchâteau (Vosges) ouvre, entre tous les architectes français un concours pour la construction d'une école de filles dont le devis ne devra pas être supérieur à 100.000 francs.

Les projets devront être déposés avant le 15 février prochain.

Primes : 1^{er} prix, 1.000 francs ; 2^e prix, 500 francs ; 3^e prix, 300 francs.

En cas d'exécution par l'auteur du projet classé premier, la prime de 1.000 francs sera déduite des honoraires.

SEMUR

MONUMENT A LA MÉMOIRE DES SOLDATS DU CANTON MORTS EN 1870-1871

Un concours est ouvert entre MM. les Architectes et sculpteurs pour la production de maquettes ou dessins du monument à élever à Semur à la mémoire des soldats du canton morts pour la patrie en 1870-1871.

L'emplacement choisi par le Conseil municipal est le rond-point de la promenade du Cours. En conséquence, ce monument formera le fond de la magnifique perspective de 500 mètres constituée par la voûte de verdure de l'allée principale du Cours dont la hauteur, aux premières branches des arbres, est de 4 à 5 mètres.

Le monument devra reproduire les armes de la ville de Semur, celles des vétérans des armées de terre et de mer, et les noms, par communes, des soldats morts.

Une somme de 5.000 francs est affectée à la dépense du monument, y compris les fondations, honoraires, etc.

Le dépôt des maquettes ou dessins devra être effectué, le 1^{er} février 1907 au plus tard, chez M. Testart, ingénieur, président du Comité, à Semur.

L'auteur du projet classé premier recevra une prime de 100 francs dans le cas où il ne serait pas chargé de l'exécution.

NANTUA

HOPITAL

D'après une information qui nous était parvenue trop tard pour que nous en puissions contrôler l'exactitude, nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le concours pour la construction d'un hôpital à Nantua serait ouvert aux architectes lyonnais ; nous devons prévenir nos lecteurs que, d'après la communication officielle du programme que nous a faite la mairie de Nantua le concours est ouvert *seulement entre architectes des départements de l'Ain, Jura et Haute-Savoie*.

Nos lecteurs de ces départements qui ont l'intention d'y prendre part et qu'intéressent les conditions publiées dans nos deux derniers numéros, remarqueront que le programme ne fait en aucun endroit mention du terrain à utiliser pour la construction ; il appartient à la mairie de Nantua de fixer les intéressés sur ce point dont l'indication manque sur les imprimés communiqués par la mairie.

ANNECY

BUANDERIE MODERNE POUR LES HOSPICES CIVILS

L'Administration des hospices civils d'Annecy se propose de faire aménager à l'hôpital de cette ville une buanderie pouvant traiter de 400 à 500 kilogrammes de linge sec par jour.

Les maisons spécialistes qui désireraient concourir à la fourniture du matériel et des machines nécessaires à cette installation devront adresser des propositions à l'Administration, rue des Marquisats, avant le 15 janvier 1907. Ces propositions devront être accompagnées du plan de la buanderie, des devis estimatifs, des fournitures, dessins des appareils, explications sur le fonctionnement de ceux-ci, dépense de combustible, références, etc.

L'établissement est relié au courant électrique de la ville. L'eau sera prise dans un puits.

Les projets seront établis gratuitement par les maisons intéressées ; ils resteront la propriété des hospices.

L'ABBAYE D'AMBRONAY

SON ÉGLISE, SES VITRAUX ET SON CLOITRE

Le Bugey fut pendant le cours du moyen âge réputé pour le nombre et l'importance de ses abbayes, et, parmi celles qui jouirent d'une grande prospérité temporelle, celle d'Ambronay fut justement célèbre.

Bâtie sur les ruines d'une colonie romaine, la petite ville d'Ambronay est située sur une éminence, dans la plaine qui s'étend au pied des monts du Bugey couronnés de nombreuses ruines féodales, entre Ambérieu et Pont-d'Ain. L'église et les bâtiments de l'ancienne abbaye en occupent le centre. Malgré le vandalisme, les déprédations sans nombre que subirent ces différents édifices, malgré leur lamentable état de délabrement ils sont encore incontestablement les plus importants de la région et bien dignes de retenir l'attention des artistes et des archéologues.

L'origine du monastère remonterait au ix^e siècle, et saint Barnard, abbé du prieuré de Romans, en serait le fondateur : toutefois, des édifices de cette époque reculée, il ne subsiste aucun vestige. L'église actuelle, devenue paroissiale à l'époque de la Révolution, fut reconstruite au xiii^e siècle, mais à la suite d'un incendie la grande nef, le chœur et la nef de droite furent réédifiés au xv^e par l'abbé Jacques de Malvoisin ou Mauvoisin, dont le tombeau très remarquable et d'une parfaite conservation se voit dans la chapelle ouverte sur le collatéral de gauche.

Des constructions du xiii^e siècle, il reste encore deux porches de la façade, la majeure partie de la nef de gauche et la dernière travée de la nef de droite, près du chœur. Malgré la mutilation de la façade, ce qui reste des portails permet de se rendre compte de leur richesse primitive. Au-dessus de la porte centrale un large linteau retrace la scène de la Résurrection des morts : au centre le patriarche Abraham reçoit les âmes des justes, mais les voussures sont ruinées, et, des colonnettes qui les supportaient, il ne subsiste que les chapiteaux et les bases. Le portail de gauche possède encore ses voussures nouvellement et très habilement restaurées par M. Sauvageot, architecte des monuments historiques, soutenues par de fines colonnettes dont l'une semble rappeler l'arbre de vie du Paradis terrestre : un serpent à tête de femme l'enlace de ses replis. Au linteau les scènes de l'Annonciation, de la Visitation, de la Nativité et de la Présentation au temple sont sculptées en demi-relief.

En pénétrant dans l'église, on admire les harmonieuses proportions du vaisseau dont les lignes simples, la sculpture très sobre caractérisent une construction monastique. Les nervures des voûtes du xv^e siècle de la grande nef et du collatéral de droite reposent directement sur les piliers cylindriques avec lesquels elles se fondent sans intervention de chapiteaux, tandis que celles du collatéral de gauche portent sur des faisceaux de colonnes surmontées d'élégants chapiteaux à feuillages du plus pur xiii^e.

Avant la Révolution le chœur, réservé aux religieux, était séparé de la nef par un élégant jubé de pierre, également du xv^e siècle, décoré sur son pourtour d'une longue frise retraçant les diverses scènes de la Passion. Un très beau groupe de quatre figures, retrouvé dernièrement, donne une haute idée de la valeur artistique de ces sculptures et serait digne de figurer dans les collections du Louvre, si une place d'honneur ne devait lui être réservée dans le petit musée des souvenirs de l'abbaye, à la formation duquel M. le Curé consacre tous ses soins.

Le chœur surélevé de quelques marches renferme de précieuses stalles du xv^e siècle, richement sculptées, et reçoit une abondante lumière de trois grandes fenêtres dont les verrières anciennes doivent nous arrêter en raison de leur insigne rareté dans cette région de la France et de l'intérêt exceptionnel qui s'y attache.

Ce décor translucide n'ayant jamais été étudié, nous croyons devoir le décrire avec quelques détails.

*
**

Les vitraux anciens d'Ambronay comprennent :

1^o Dans l'abside, une fenêtre centrale, composée de trois lancettes, et deux fenêtres latérales, de deux lancettes chacune ;

2^o Dans la chapelle ouvrant sur la nef gauche et contenant le tombeau du prieur Jacques de Malvoisin, une fenêtre à deux baies.

Toutes les autres fenêtres de l'église ont perdu leurs vitraux primitifs, remplacés actuellement par une vitrerie en verre incolore.

Aucun nom de verrier, aucune date ne figure sur ces verrières. Mais, si les auteurs en demeurent inconnus, il est possible de les dater assez approximativement en leur assignant la première moitié du xv^e siècle. Outre le caractère des personnages et des architectures, qui correspond exactement à cette époque de l'art du vitrail en France, le soubassement de chaque figure est timbré de l'écu de l'abbé Jacques de Malvoisin, *d'or à la fasce ondée de gueules*, accompagné de la crosse abbatiale en pal. Or, Jacques de Malvoisin fut prieur de l'abbaye d'Ambronay de 1425 à 1437. En admettant que les vitraux aient été exécutés après sa mort, en souvenir de ses libéralités et de son administration, ils ne sauraient évidemment être de beaucoup postérieurs.

Non seulement ces verrières ont eu à subir de graves dommages par l'action du temps, mais les restaurations maladroites dont elles ont été victimes ont achevé leur mutilation. Malgré tout, leur effet est encore des plus brillants et d'une harmonie parfaite qui résulte de la teinte nacrée ajoutée par le temps à la dominante blanche des architectures et des vêtements relevée par des applications de jaune à l'argent et par quelques notes rouges et bleues dans les fonds des architectures et les draperies.

Fenêtre centrale : lancette du milieu. — Au bas, l'Annonciation. La composition est encadrée par un portique carré dont la base, complètement dénaturée, contient

deux écussons accouplés portant un monogramme¹. Au-dessus de cette première scène, la Crucifixion, avec la Vierge et saint Jean au pied de la croix, domine toute la fenêtre.



Lancette de droite. — Dans la base, sainte Catherine, appuyée sur la roue de son supplice, porte l'épée et la palme du martyr. Au-dessus, la figure en pied d'un évêque, vêtu de riches ornements pontificaux, avec l'inscription tronquée *TER*, ce qui rend difficile l'identification réelle du nom.

Lancette de gauche. — Dans la base, un personnage à genoux, vêtu d'un ample manteau rouge à capuchon, tient un livre ouvert sur un prie-Dieu recouvert d'une draperie écarlate.

mais l'inscription qui le désignait a disparu. Ces deux figures d'évêques sont surmontées de très hautes architectures, sur fonds rouges. Tous les détails d'ornement de ces trois baies sont à noter, et les damas des tentures comme ceux des costumes sont d'un très riche dessin.

Fenêtre à droite. — Dans chacune des deux baies, un évêque en pied, revêtu d'une somptueuse chasuble. Ici encore, les noms ont disparu ou sont incomplets. Les figures portent sur un soubassement décoré de grands rinceaux, peints en grisaille, colorés en jaune à l'argent ; des dais d'architecture, de compositions différentes, occupent la partie supérieure des fenêtres.



CLOITRE D'AMBRONAY, 1906

Sur l'architecture qui encadre cette figure, on lit en caractères gothiques : *Jacobus Malivirini*. Ce nom est évidemment celui du donateur des vitraux, le pieux Jacques de Malvoisin². Un curieux détail est encore à noter. En face de ce personnage, un dextrochère, tenant un cierge allumé, sort de la draperie, en forme de rideaux, qui encadre le sujet. Au-dessus de ce soubassement, nous retrouvons encore un évêque en pied,

¹ Ce monogramme, surmonté d'une croix à double croisillon, rappelle les marques souvent adoptées, au xv^e et au xvi^e siècle, par des graveurs, des libraires, des artistes, des peintres-verriers, et même par des marchands. Serait-ce la signature de l'auteur de nos verrières ? En tout cas, ces deux écussons se trouvent encastrés au milieu de pièces déplacées et rapportées dans le plus complet désordre et pouvant bien ne pas avoir été primitivement à cette place. Ce chiffre, surmonté de la même double croix, figure également au bas des verrières de Saint-Julien, petite paroisse du Jura, entre Bourg et Lons-le-Saulnier. Mais il faut y voir le monogramme de Guillaume Darlay, donateur des vitraux, représenté en costume de riche marchand, auprès de son saint patron, l'évêque saint Guillaume.

² Lors de la dernière restauration, le peintre, ne s'étant même pas donné la peine d'identifier ce personnage, estropia l'inscription en croyant lire *Malnuam*, nom qu'il traça sur une pièce restaurée.

Fenêtre à gauche. — La disposition générale est la même que celle de la fenêtre de droite. Dans la lancette du côté droit : un diacre, la palme à la main, vêtu d'une dalmatique et d'une aube aux superbes ramages relevés d'or.

Dans la lancette de gauche : un roi ou un prince, couronne en tête et tenant aussi une palme. Difficilement lisibles, actuellement, les noms de ces deux personnages pourront vraisemblablement être reconstitués, après nettoyage.

Les remplages de ces trois fenêtres sont découpés par des à-jours en forme de soufflets et de mouchettes.

Fenêtre de la chapelle de Jacques de Malvoisin. — Deux figures, sur fonds de draperies damassées, surmontées de riches architectures blanches rehaussées de jaune. A droite : sainte Marguerite (?) et, à gauche, saint Jacques, patron du prieur de Malvoisin, dont les armes se retrouvent encore sur les soubassements d'architecture. Toutes ces verrières sont donc bien de la même époque et de la même main.

Le caractère des figures et de l'ornementation de ces différents vitraux offre une grande analogie avec les anciennes verrières de Ceyzériat¹, près Bourg-en-Bresse, qui dépendait d'Ambronay; ces rapports de style sont assez saillants pour permettre de supposer que les deux séries sont contemporaines et sortent probablement du même atelier.

Les vitraux d'Ambronay sont d'une exécution plus délicate que les nombreuses verrières anciennes du Lyonnais et du Forez; en revanche, ces dernières, d'une exécution plus brutale et d'une plus intense coloration, produisent un résultat plus franchement décoratif à distance.

La restauration des vitraux d'Ambronay s'impose à bref délai, si l'on veut éviter leur ruine complète: de nombreux panneaux, à peine assujettis par les ferrures et privés de leur garnissage, sont secoués par le vent et laissent pénétrer la pluie à l'intérieur de l'église. A la suite de précédentes et maladroites réparations, de très nombreuses interpositions ont rendu certaines figures presque méconnaissables. Tout le soubassement, l'Annonciation, le groupe de la Pietà, de la baie centrale, sont à reconstituer en grande partie. Dans les quatre baies latérales, les soubassements sont aussi à refaire; mais cette opération sera facilitée par la conservation de quelques fragments anciens, heureusement encore intacts, et qui sont disséminés un peu partout. De très nombreuses pièces des personnages, des architectures et des fonds, disparues ou grossièrement repeintes sur verre à vitre, doivent être remplacées et exécutées sur verre antique. De plus, toute la mise en plomb doit être refaite en plombs ronds.

*
* *

La sacristie, reconstruite au XVIII^e siècle, par l'architecte italien Caristia, est décorée de boiseries de la même époque. Elle renferme un beau chandelier pascal en bois, de l'époque Louis XV.

Au midi de l'église s'étendent les vastes bâtiments de l'abbaye. La salle capitulaire, assez bien conservée, est éclairée par trois baies aux riches fenestragés. Dans l'axe longitudinal, deux piliers reçoivent la retombée des fines nervures des voûtes, ornées des armoiries de l'abbé Etienne Morel, 1491-1493.

Naguère encore, le vaste quadrilatère du cloître de l'abbaye était méconnaissable. Morcelé entre plusieurs propriétaires, on l'avait transformé en écurie, cellier, étable à porcs: il n'était plus qu'une ruine lamentable et sordide. Grâce à l'initiative et au zèle éclairé de M. le curé d'Ambronay, qui n'a pas hésité à en entreprendre la restauration, en mettant à profit le précieux concours de hautes personnalités politiques, ce cloître, d'une admirable pureté de style, aujourd'hui dégagé de toutes ses mesures parasites, de toutes les immondices qui le souillaient, retrouve son ancienne splendeur. Edifié au XV^e siècle, il fut surmonté, au XVIII^e d'un portique en bois qui forme un vaste promenoir couvert, à l'étage supérieur,

communiquant avec les cellules des religieux. Cette disposition, fréquente en Italie, est assez rare en France. Sous la savante direction de M. Darcey, architecte des monuments historiques, les contreforts s'élèvent de nouveau dans le préau central et contrebutent les voûtes, qui menaçaient de s'effondrer; les fines colonnettes et les délicates rosaces des arcades découpées en dentelle reprennent leur place autour des galeries et bientôt le cloître d'Ambronay, rétabli intégralement dans son état primitif, comptera parmi les plus riches joyaux de notre patrimoine d'art national.

Lucien BÉGULE.

BANQUET ANNUEL

DE

L'UNION ARCHITECTURALE DE LYON

La Société amicale des jeunes architectes, l'« Union Architecturale », a donné son banquet le 8 décembre. Plus de 50 de ses membres y assistaient, et le grand salon du 1^{er} étage du restaurant Maderni était vraiment trop petit. Le menu, excellent d'ailleurs, était inscrit au milieu d'une composition de M. Ernest Flahaut, le très aimable archiviste de la Société. Après le discours de M. Mallet, M. Rogniat a dit un mot de bienvenue aux nouveaux membres de la Société académique issus de l'« Union » et a félicité M. Mallet du prix Dupasquier qu'il vient de remporter. M. Thoubillon félicite M. Flahaut de son joli menu: « L'« Union » est jeune, dit-il, heureux âge! elle a les pointes en avant. Les fleurs sont proches et les fleurs derrière! (Il s'agit de la jeune personne du « Menu », symbolisant l'« Union Architecturale », et les rires éclatent.) M. Berlie dit un mot de remerciement simple, heureux et bien tourné, et le dîner s'achève. Après le concert, où nous avons eu le plaisir d'entendre Mme Péhu et notre excellent confrère M. Nollet, de Villefranche, on a procédé au tirage de la tombola, et tous se sont serré affectueusement les mains en se donnant rendez-vous l'année prochaine!

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* ALLIER. — La municipalité de Gannat a approuvé le projet dressé par M. Bourdelier, architecte voyer, et tendant à des travaux de canalisation pour l'écoulement des eaux de l'abattoir jusqu'au moulin Kériat; elle étudie la possibilité d'établir un lavoir au Pré-Châtelain.

* DOUBS. — Les travaux suivants vont être exécutés à Besançon: Construction d'un groupe scolaire: 417.617 fr. 48. — Etablissement de closets aux écoles maternelles: 30.000 fr. — Agrandissement du lycée de jeunes filles: 217.400 francs.

* ISÈRE. — Le Conseil municipal de Voiron a approuvé le projet d'agrandissement de la cour de l'Ecole de la rue Basse. Deux membres du Conseil ont été désignés pour aller avec M. le Maire et une délégation des bouchers et charcutiers visiter le frigorifique des abattoirs de Chambéry, en vue d'en installer un aux abattoirs de Voiron.

* LOIRE. — Le Conseil municipal de Sury-le-Comtal a approuvé en principe le projet d'égouts et fontaines et décidé l'exécution de la première partie du programme, c'est-à-dire la construction des égouts et la réfection en pavés plats des principales rues de Sury. — La première formalité: l'enquête

¹ Ces vitraux sont aujourd'hui en partie conservés au Musée industriel du Palais du Commerce de Lyon.

parcellaire pour la construction d'un nouveau casernement, à Roanne, est remplie ; aucune protestation n'a été reçue à la Mairie. L'arrêté de cessibilité sera demandé au préfet pour arriver au jugement d'expropriation. — Un nouveau cimetière va être établi à Bard ; le crédit prévu est de 12.200 francs.

* PUY-DE-DOME. — La ville de Clermont-Ferrand a décidé l'installation d'une chambre frigorifique aux abattoirs.

* RHONE. — Le Conseil municipal de Lyon a voté les projets suivants : construction d'un égout ovoïde, chemin de Baraban, coût : 5.500 francs ; établissement d'un pavage en pavés d'échantillon de granit sur ce même chemin, et sur une longueur de 549 m. 30. La dépense prévue est de 38.755 fr. 21. — Le Conseil municipal de Tarare a approuvé la construction de divers urinoirs à établir dans la ville. Le devis s'élève à 5.000 francs. — A Condrieu, le Conseil a adopté, en principe, un projet d'adduction d'eau de Saint-Prim.

* SAONE-ET-LOIRE. — Il est inscrit au budget de la ville de Louhans un crédit de 10.000 francs à prendre sur le produit de l'emprunt contracté au Crédit foncier pour la construction d'une école de garçons.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nomination du Personnel de l'Ecole régionale d'architecture de Lyon.

Par un arrêté en date du 23 novembre dernier, de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, ont été nommés :

Directeur, M. SICARD (Nicolas), directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de cette ville.

Secrétaire, M. NOLOT (Antoine), secrétaire de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Professeurs

Dessin ornemental : M. MORISOT, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Perspective, stéréotomie et levé de plans : M. CHARRUIT, professeur au Lycée de Lyon.

Histoire générale et littérature : M. KLEINKLAUTZ, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.

Mathématiques et mécanique : M. CHEVASSUS, chef de travaux à la Faculté des Sciences de Lyon.

Géométrie descriptive : M. WIERNBERGER, docteur ès sciences mathématiques.

Physique et chimie : M. MEUNIER, chargé de cours à la Faculté des Sciences de Lyon.

Construction : M. TONY GARNIER, architecte.

Législation du bâtiment : M. X... (1).

Histoire générale de l'Architecture, histoire de l'Architecture française, histoire de l'Art et archéologie : M. LECHAT, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon et à la Faculté.

Composition décorative, théorie de l'Architecture : M. HUGUET, architecte.

Dessin de figure : M. BONNARDEL, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Modelage : M. PLOQUIN, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Enseignement simultané des trois Arts : Sont chargés de cet enseignement les professeurs de dessin de figure, de modelage et d'architecture.

Surveillant général : M. GRAY, surveillant à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

(1) Proposé sans son assentiment, M. Pic a avisé le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts qu'il ne peut accepter le poste de professeur de Législation du Bâtiment, pour lequel il était désigné dans la liste des nominations. C'est donc une chaire qu'il reste à pourvoir d'un titulaire.

Nomination de chef de bureau à la Mairie centrale.

Par arrêté en date du 6 décembre, qui aura son effet à partir du 1^{er} janvier prochain :

M. VERGNES (André), sous-chef de bureau à la Mairie centrale, est nommé chef de bureau à cette Mairie en remplacement de M. Vincent, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Salon de 1907.

Le Comité de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts a fixé au jeudi 14 février l'ouverture de sa vingtième Exposition au Palais municipal du quai de Bondy.

Le chiffre de la tombola, comme les années précédentes, a été établi à 10.000 francs.

Les envois des artistes de Lyon seront reçus au Palais municipal aux dates ci-après : section de peinture, aquarelle et dessins, les 10, 11 et 12 janvier, de 9 heures à 5 heures du soir ; sections de sculpture, architecture et arts décoratifs, les 29, 30 et 31 janvier, de 9 heures à 5 heures.

Le règlement et des notices sont à la disposition des intéressés au siège social, 24, rue Confort, au 2^e, et chez les encadreurs et marchands de tableaux.

Société des architectes de l'Ain, Jura et Saône-et-Loire.

Le Bureau de cette Société a été ainsi constitué :

Président : M. PELLETIER, architecte, à Lons-le-Saunier ; *vice-président* pour l'Ain : M. ROYER, architecte, à Bourg ; *vice-président* pour Saône-et-Loire : M. AUTHELAIN, architecte, à Mâcon ; *trésorier*, M. LESNE, architecte, à Châlon ; *secrétaire général* : M. CHANGARNIER, architecte, à Châlon.

Délégué au Conseil : Pour Saône-et-Loire : M. PINCHARD, architecte à Mâcon, et M. GONDARD, architecte à Châlon ; pour l'Ain : M. GRILLET, architecte à Nantua ; pour le Jura : M. SIRE, architecte à Lons-le-Saunier.

La hausse des fers.

Les maîtres de forges de la Loire et du Centre viennent d'envoyer à leurs clients la circulaire suivante :

« Nous avons l'honneur de vous informer que d'accord avec les autres forges, nous faisons, à partir de ce jour, une augmentation de un franc par 100 kilogrammes sur les prix actuels des fers marchands et spéciaux, aciers marchands et spéciaux, feuillards, tôles fortes, moyennes et minces, fers et aciers noirs et galvanisés, tôles striées.

« D'une manière générale, en raison de la situation du marché métallurgique, nous vous informons à nouveau que, sauf pour les marchés traités ou commandes acceptées, nous ne sommes pas engagés par nos prix antérieurs. »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 17 Novembre au 10 Décembre 1906

LYON

Chemin de Combs-Blanche, 50. — Maison. — Propr., Mme veuve Grenier. — Arch., M. Cumin.

Rue Masséna, 94. — Exhaussement. — Propr., M. Martin. — Arch., M. Cuny.

Rue Vauban, 105. — Exhaussement. — Propr., M. Rollero.

Rue Claudia, 14. — Annexe. — Propr., Mme veuve Mathon. — Arch., M. Pinet.

Chemin Saint-Isidore, 45. — Maison. — Propr., Tognet.

Rue de Nazareth, 10. — Hangar. — Propr., MM. Vindry, Carillon et Dumas. — Entr., M. Richardy.

Ancien chemin de Ronde, 14. — Hangar. — Propr., M. Guille.

Rue Danton, 9. — Hangar. — Propr., M. Blanc. — Arch., M. Vernon.

Rue Janin, angle rue Belfort. — Construction. — Propr., Compagnie du Gaz de Lyon. — Arch., MM. Chevallet et Bué.

Chemin Saint-Isidore, 43. — Hangar. — Propr., M. Dupré.

Chemin-Feuillat, 57-59. — Constructions diverses. — Propr., Société Rochet-Schneider. — Arch., M. Merlin.

Rue Stéphane-Coignet. — Maison. — Propr., M. Phelut. — Arch., M. Merlin.

Rue de Vendôme, 29-31. — Hangar. — Propr., M. Bugnoz.

Rue du Pavillon, 7. — Ecurie et entrepôt. — Propr., M. Dufour. — Arch., M. Martinon.

Chemin des Pins, 27-29. — Atelier et entrepôt. — Propr., M. La-truffe. — Arch., M. Rostagnat.

Rue du Juge-de-Paix, 22. — Ferme. — Propr., Dames du Calvaire. — Entrep., M. Clément.

Avenue Valioud, 1. — Hangar. — Entrepr., M. Clément.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 15 décembre 1906. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins d'intérêt commun n° 23, sur la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Lot unique. Adjud., MM. Langlade et Fargeaudon, Montsauche (Nièvre), 13,33 p. 100 de rabais.

Allier. — 9 décembre. — *Mairie de Meicy.* — Travaux sur chemins vicinaux. Adjud., MM. Margottat Charles et Margottat Claudius frères, à Saint-Léon (Allier), 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 25 novembre. — *Mairie de Domène.* — Travaux communaux. Réfection de la conduite existante en ciment pour les lavoirs et urinoirs, par une canalisation en tuyaux de fonte. Montant, 8.315 fr. Soumissionnaires : MM. Hip. Monnet, 10 p. 100 — Jean Coquet, 4 p. 100 d'augmentation. — Jules Grandmaison, 6 p. 100. — Adjud., M. Joseph Finet, à Domène, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 1^{er} décembre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* Feigères. Construction d'une école. Montant, 11.428 fr. 55. Soumissionnaires : M. Paganotti, prix du devis. — MM. Miazza, 1 p. 100. — Madala, 3 p. 100. — Fortis, 1 p. 100. — Canepa, 1 p. 100. — Adjud., M. Serratrice, à Reignier, 4 p. 100 de rabais.

Loire. — 29 novembre. — *Hospices de Saint-Chamond.* — Travaux d'entretien et neufs à exécuter aux immeubles dépendant des hospices, pour les années 1907, 1908, 1909. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ciment, couverture et pavage. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaire : M. Rouchon, 10 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Taraquois, à Saint-Chamond, 2 p. 100 de rabais. 2^e lot. Ferronnerie, zinguerie. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Vincent, 4 p. 100. — Héraud, 9 p. 100. — Griffon, 16 p. 100. — Adjud., M. Christol, à Saint-Chamond, 5 p. 100 de rabais. 3^e lot. Charpente. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Chenevat, à Saint-Chamond, 4 p. 100 de rabais. 4^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Cellard, à Saint-Chamond, 5 p. 100 de rabais. 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. Michel Roux, 8 p. 100. — Mazoyer, 23 p. 100. — Adjud., M. Deplace, à Saint-Chamond, 8 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Loire. — 1^{er} décembre. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 25, d'Avaisieux au Tracol. Construction de caniveaux. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : M. Fayolle, 8 p. 100 d'augmentation. — MM. Favier, 6 p. 100. — Brunel, 1 p. 100. — Adjud., M. Dupin, à Bourg-Argental, 8 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 5 décembre. — *Mairie de Riom.* — Réfection de la canalisation d'eau potable. Montant, 120.000 fr. Soumissionnaires : Mme veuve Gibault, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Pérignon-Vinet et Cie, Garnier-Courtaud et Cie, prix du devis. — MM. Pelletier et Houdry, 2 p. 100. — Rouger-Payen fils, 1 p. 100. — Constant-Jabo, 1 p. 100. — Adjud., M. Guyot, place Dorian, à Saint-Etienne, 2,10 p. 100 de rabais.

Seine-et-Loire. — 4 décembre. — *Mairie de Sennecey-le-Grand.* — Aménagement d'un bureau de poste. 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente, plomberie. Montant, 2.918 fr. 05. Soumissionnaires : MM. Depalle, 5 p. 100. — Saucher, 4 p. 100. — Adjud., M. Sennecey, 12 p. 100 de rabais. 2^e lot. Menuiserie et serrurerie. Montant, 2.961 fr. 70. Soumissionnaires : VM. Prost, 11 p. 100. — Belin, 7,50 p. 100. — Laville, 5 p. 100. — Adjud., M. Colin, à Sennecey, 12 p. 100 de rabais. 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.117 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Amiel et Leku, 16 p. 100. — Arnoux, 13 p. 100. — Cadoret frères, 9 p. 100. Adjud., M. Rozier, à Sennecey, 18 p. 100 de rabais.

Savoie. — 1^{er} décembre. — *Préfecture.* — Routes nationales. Cylindrage à traction mécanique. Montant annuel, 15.500 fr. Soumissionnaires : MM. Péguay et Barthelemy, François Charles, prix du devis. — MM. Pineau, 3 p. 100. — Besset, 1 p. 100. — Aillot, 1 p. 100. — Saucède, 1 p. 100. — Lamour frères, 2 p. 100. — Adjud., M. Brun, à Grenoble, 4 p. 100 de rabais.

Savoie. — 8 décembre. — *Préfecture.* — Routes départementales. Cylindrage pendant cinq ans. Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaires : M. Pineau, prix du devis. — M. Brun, 2 p. 100. — Non adjugé, le minimum de rabais fixé à 3 p. 100 n'ayant pas été atteint.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — Samedi 20 décembre, 11 h. — *Mairie de Collonges.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications

pendant trois années, à compter du 1^{er} janvier 1907. — Lot unique. Terrassement, maçonnerie, charpente, menuiserie, ferronnerie, zinguerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.400 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard le 19 décembre 1906. Renseignements à la chefferie du génie de Bourg, 11, rue Alphonse-Baudin, et au bureau du génie à Fort-l'Écluse.

Allier. — Vendredi 28 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Moulins. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 57.121 fr. 15. Cautionnement, 1.900 fr. — 2^e lot. Charpente en bois, couverture. Montant, 14.793 fr. 32. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 11.789 fr. 56. Cautionnement, 390 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 11.582 fr. 50. Cautionnement, 380 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie (tenture, fumisterie). Montant, 4.706 fr. 56. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Allier. — Vendredi 28 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Routes nationales. Plantation d'arbres. 1^{re} Route n° 7. Plantation de peupliers et ormeaux. Montant, 1.366 fr. 50. A valoir, 63 fr. 50. Total, 1.430 fr. Cautionnement, 40 fr. — 2^e Route n° 9. Plantation de peupliers. Montant, 1.470 fr. A valoir, 130 fr. Total, 1.600 fr. Cautionnement, 80 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Wender, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 37, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), et de M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Centre, 37, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins.

Allier. — Samedi 29 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Vichy.* — Travaux communaux. Agrandissement et aménagement des bâtiments de l'usine élévatoire des eaux potables comprenant la construction d'une nouvelle salle de machines, l'allongement de la salle de chaudières, la construction d'un puits d'aspiration et d'une galerie d'amenée au puisard. Montant, 27.000 fr. Sonme à valoir, 4.500 fr. Ensemble, 32.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Dimanche 6 janvier, 2 h. — *Mairie de Châteauneuf-d'Isère.* — Construction d'une mairie. Montant, 13.142 fr. 86. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Morel, architecte à Bourg-de-Péage, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — Dimanche 30 décembre, 11 h. — *Mairie de Pradelles.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie et justice de paix. 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille, ciment, charpente, gros fers et couverture. Montant, 53.010 fr. 58. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Menuiserie, parquet, serrurerie et quincaillerie. Montant, 18.873 fr. 80. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et zinguerie. Montant, 13.815 fr. 62. Cautionnement, 700 fr. — Mobilier scolaire. Réservé. Montant, 3.000 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. P. Verdier, architecte du département. Les soumissions devront être adressées vingt-quatre heures avant l'adjudication, par lettre recommandée, à M. le Maire de Pradelles. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. P. Verdier, architecte, place du Breuil, au Puy.

Haute-Savoie. — *Hospices civils d'Annecy.* — Construction d'une buanderie. Les maîtres spécialistes qui désireraient concourir à la fourniture du matériel et des machines nécessaires à cette installation devront adresser des propositions à l'Administration, rue des Marquisats, avant le 15 janvier 1907.

Jura. — Samedi 22 décembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Rousses. Chemin vicinal ordinaire n° 11 des Rousses au bief de la Chaille. Construction entre le Sagy et le bief de la Chaille, sur 2.421 m., avec embranchement de 363 m. contre Morez. Montant, 28.483 fr. 40. A valoir, 1.716 fr. 60. Total, 30.200 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Claude. Les soumissions devront être déposées à la sous-préfecture, le vendredi 21 décembre avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi. Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 22 décembre, 9 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'une école supérieure de filles et aménagement pour école de garçons et école maternelle rue de l'Île. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 78.503 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Ciments. Montant, 23.498 fr. 90. Cautionnement, 1.500 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 11.400 fr. 30. Cautionnement, 750 fr. — 4^e lot. Charpente en fer et serrurerie. Montant, 20.132 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 5^e lot. Couverture. Montant, 4.120 fr. Cautionnement, 250 fr. — 6^e lot. Zinguerie. Montant, 4.671 fr. 20. Cautionnement, 300 fr. — 7^e lot. Menuiserie. Montant, 37.961 fr. 00. Cautionnement, 2.200 fr. — 8^e lot. Plâtrerie et peinture. Mont., 35.898 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 9^e lot. Vitrerie. Montant, 1.745 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 22 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Entretien des toitures des bâtiments départementaux pour cinq années. Montants annuels. 1^{er} lot. Arrondissement de Saint-Etienne. Montant, 3.130 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Arrondissement de Roanne. Montant, 450 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Arrondissement de Montbrison. Montant, 1.140 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa par M. Bernard, architecte du département. Dépôt des soumissions jusqu'au 21 décembre, 3 h. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Les avis insérés sous cette rubrique sont gratuits. Tous nos abonnés et lecteurs sont invités à nous communiquer leurs offres ou demandes.

EMPLOYÉ d'Architecte connaissant bien la construction est demandé pour Lyon. S'adresser aux Bureaux du Journal.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Mardi 18, *Manon*. — Mercredi, *la Damnation de Faust*. — Jeudi, *le Jongleur de Notre-Dame*. — Vendredi, première représentation (reprise), *le Roi d'Ys*, opéra de Lalo, et *Sylvia*, ballet de Léo Delibes.

CÉLESTINS Lundi, 17 décembre, à 8 h. 1/4, aura lieu la première représentation de *Viveurs*, de M. H. Lavedan, le remarquable auteur du *Marquis de Priola* et du *Duel* qui obtinrent sur la scène du Théâtre-Français un succès retentissant. En choisissant cette pièce, qui fit au Vaudeville une si belle carrière — plus de 150 représentations — MM. Hertz et Montchamont n'ont fait que poursuivre la réalisation du programme qu'ils se sont tracé. Ils ont, d'ailleurs, apporté tous leurs efforts pour que cette comédie où l'on retrouve la vigoureuse empreinte de M. Lavedan et son remarquable esprit d'observation, soit montée comme les œuvres précédemment représentées sur notre scène lyonnaise avec le plus grand soin. A l'occasion des fêtes de Noël, à partir du samedi 22 et toute la semaine suivante, on affichera *Mme Sans-Gêne*, qui, jouée dans le monde entier, attire toujours le public. La mise en scène sera, d'ailleurs, luxueuse et dépassera ce qui avait été présenté jusqu'ici. C'est un succès de plus en perspective et nous pouvons affirmer que ce ne sera pas le dernier.

HORLOGE La spirituelle et joyeuse revue locale et satirique, *Tout se détrancane!* poursuit vaillamment le cours de sa brillante carrière, chaque jour marque une étape de plus sur la route du succès, aussi a-t-on fêté joyeusement la cinquantième en prédisant à l'œuvre de M. Paul Tutmat qu'elle deviendra plus que centenaire, car l'empressement du public est loin de diminuer. Rien de surprenant à cela avec des interprètes aussi parfaits que Gérard, Lafage, Snopp, Poncet, etc. Mlle Orlanda Wara, dans le rôle de Lison Battandier remplace Mlle Fauvette que des engagements antérieurs ont contrainte au départ. Mlle Orlanda Wara est donc une exquise chanteuse douée d'une fort jolie voix,

de plus comédienne experte, elle sait donner à son personnage un cachet bien personnel qui séduit son auditoire. Le cinquième tableau : *Un dernier canot*, est toujours le « clou » ; Gérard et Lafage sont inimitables de fantaisie et d'entrain dans leur langage typique de *gône du plateau*. — La joyeuse revue *Tout se détrancane!* est donc bien le plus gros succès de l'année ; le spectacle est moral tout en étant fort divertissant. On commence tous les soirs à 8 h. 1/2 précise et en matinée à 2 heures.

CASINO-KURSAAL Après une semaine consacrée au grand Championnat international de luttas du Sud-Est, auquel le public lyonnais a pris un si vif intérêt, le Casino Kursaal reprendra, mardi 18, par une soirée de gala, la série des spectacles, le trio Loubé, cyclistes comiques, Mauréal dans ses créations, la danseuse Lord Dicka et son groom, et Mlle Faras, danseuse grivoise.

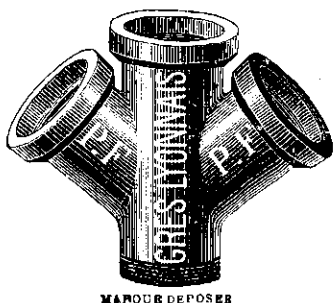
NOUVEAU THÉÂTRE Tous les soirs un public de plus en plus nombreux se rend au Nouveau-Théâtre pour se divertir au *Chopin*, cet amusant vaudeville qui, surtout aux 2^e et 3^e actes, dépasse tout ce qu'il est possible d'imaginer tant sa fantaisie et sa gaieté sont irrésistibles, et Guyon, dans le rôle de l'inénarrable Anatole, justifie bien son titre de premier comique du Palais-Royal. Aussi est-il très applaudi et, avec lui, la charmante Mme Aimée Samuel, M. Armand Bour et tous les artistes, dont l'entrain remarquable ne fait qu'augmenter. *Le Chopin* est donc en ce moment le gros succès du jour et l'on peut dire le seul spectacle qui fasse réellement rire ; le public lyonnais le sait et le Nouveau-Théâtre encaisse, chaque jour, des recettes inusitées, c'est la meilleure des réclames qu'il est possible de faire en faveur du vaudeville de MM. Kérout et Barré qui triomphent à Lyon comme à Paris. — Jeudi 20, première de *le Contrôleur des Wagons-Lits*.

SCALA Deux fois, par semaine, les mercredis et les samedis soirs, le programme de la Scala se modifie. Le public lyonnais se rend en foule aux représentations du *Phono-Cinéma-Théâtre* ; et aux matinées du jeudi et du dimanche, on refuse toujours du monde, et cependant la Scala contient de nombreuses places. L'intérêt du spectacle est encore augmenté cette semaine par une attraction à la fin de la seconde partie, Bergerot, le réputé imitateur, se fait applaudir dans ses différents numéros, et il n'est pas un des moindres attraits d'un programme qui est composé avec un souci constant de procurer aux familles la plus agréable des récréations.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 41061

GRÈS LYONNAIS



MARQUE DÉPOSÉE

FABRICATION SPECIALE DE
Tuyaux en Grès vitrifié

POUR

CONDUITES D'EAU ET D'ACIDE, EGOUTS, COLONNES DE FOSSES

JEAN-CLAUDE PROST

16, quai de Bondy — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ETIENNE (Loire), rue de la Préfecture, 47.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis. LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES
Waggonnets et autres Appareils de la voie

Fournisseurs des Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

ADJUDICATION LE 22 DÉCEMBRE 1906

à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Étienne

au rabais sur soumissions cachetées pour la construction
D'UNE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FILLES

ET AMÉNAGEMENT POUR

ÉCOLE DE GARÇONS ET ÉCOLE MATERNELLE

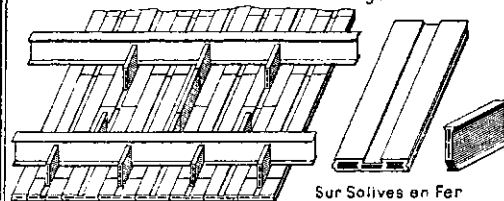
Rue de l'Île

Pour renseignements s'adresser à la Mairie de Saint-Etienne.

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOUDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

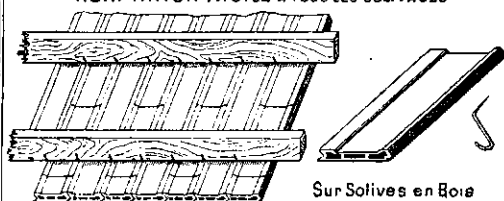
Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS :

TULIERIES CANCELON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84. LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Tél. 20.91, et rue de
Sèze, 63. LYON /Tél. 20.92.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

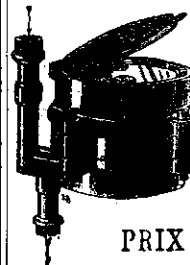
TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : 4.5 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89